



Lucia Alvarez-Irusta
Pierre van den Berge
Thérèse Van Durme
Michaël Wickaert

AR/27.04.2007

L'évaluation interne et externe de la qualité de l'activité infirmière

*Art. 7. Le Conseil fédéral doit contribuer à catalyser, systématiser et harmoniser les démarches d'amélioration de la qualité de l'activité infirmière afin de **favoriser les bonnes pratiques basées sur des données probantes.***

Dans ce cadre, le Conseil fédéral a pour mission,

- soit à la demande du Ministre qui a la Santé publique dans ses attributions,
- soit de sa propre initiative

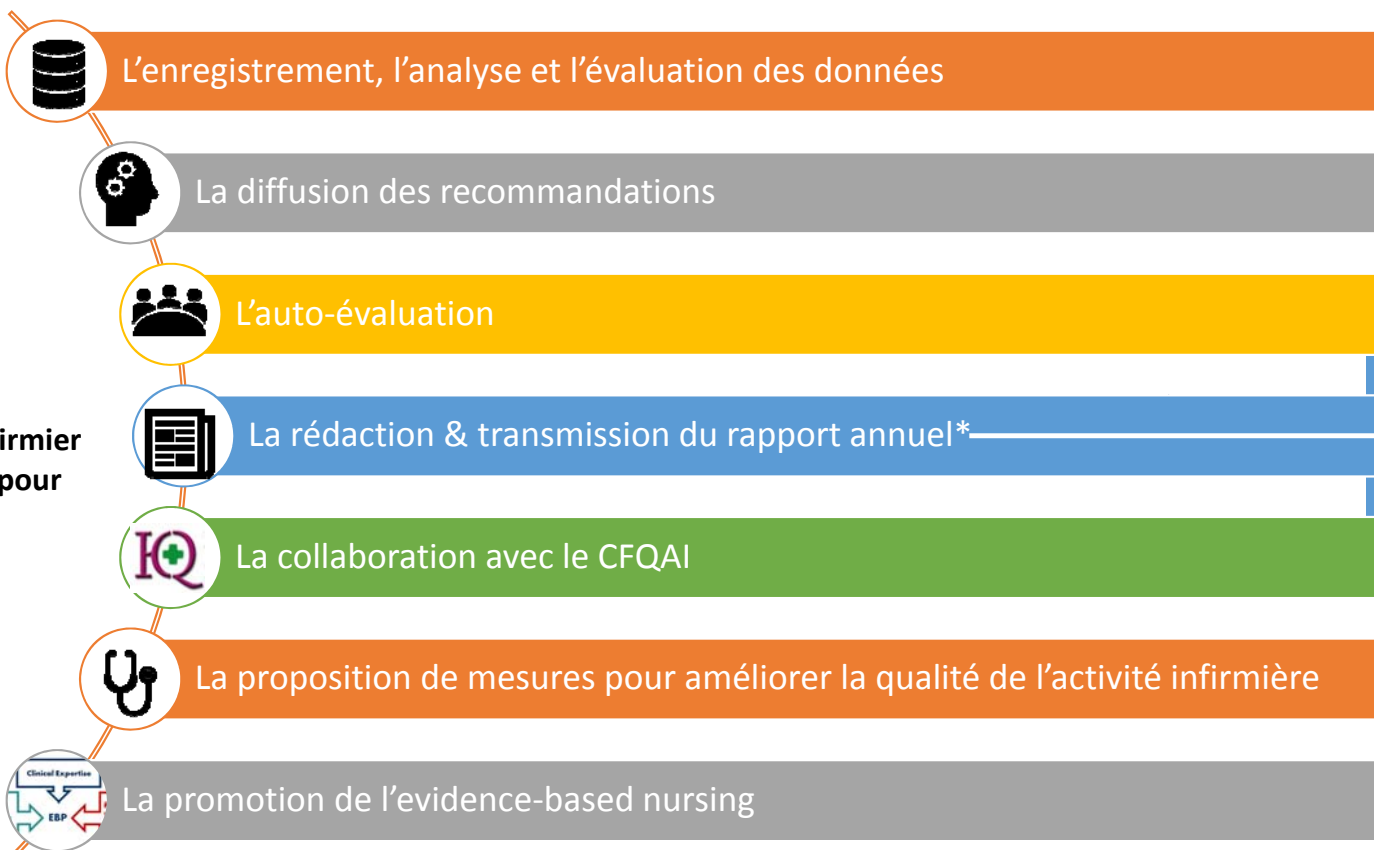
de développer l'aspect scientifique de la profession infirmière à travers l'EBN

de favoriser la participation des infirmiers à la politique d'évaluation des processus de soins

de favoriser la circulation des informations et l'échange de bonnes pratiques



Évaluation interne



Le directeur du département infirmier est responsable pour

- Au CFQAI
- Au médecin chef
- Au directeur général
- "Qui sera diffusé au sein de l'institution"

- *Le rapport annuel comprend
- stratégie / objectifs
 - actions d'amélioration
 - gestion de la qualité
 - enregistrement des données



AR du 27 Avril 2007 (ancien AR 1999 : concernant l'évaluation de la qualité dans les hôpitaux)



Évaluation externe

Qui siège?

Infirmiers avec une formation supplémentaire

- en gestion de la qualité
- recherche scientifique
- 5 ans d'expérience professionnelle.



Composition

- (1 coordinateur (SPF))
- 6 membres représentant les **hôpitaux** dont 2 représentant les départements de direction de soins infirmiers
- 4 membres représentant les **universités**
- 1 membre représentant le **Conseil Fédéral de l'art infirmier** (CFAI)
- 1 membre représentant le **Conseil Fédéral des établissements hospitaliers** (CFEH)



AR du 27 Avril 2007 (ancien AR 1999 : concernant l'évaluation de la qualité dans les hôpitaux)

Évaluation de la qualité des soins selon Avedis Donabedian



Thèmes choisis par le CFQAI

1. Privation de la liberté – contention physique et isolement
2. Escarres
3. Dénutrition (2013)
4. Agressivité
5. Douleur (2014)



Le rapport avec les indicateurs
2014-2016 est publié
+
Workshop avec les hôpitaux, sur
base du rapport

MOTIVATION du choix

- ✓ Objectifs stratégiques
- ✓ Améliorer l'efficacité du processus de soins
- ✓ Améliorer la qualité et la sécurité des soins



Le rapport avec les indicateurs 2014-2016
est publié
+
Workshop avec les hôpitaux, sur base du
rapport

FUTUR DU CFQAI →
CONSEIL QUALITÉ

Nom complet:

Conseil fédéral pour la qualité de la pratique des soins de santé

Federale Raad voor Kwaliteitsvolle
praktijkvoering in de gezondheidszorg



Conseil fédéral pour la qualité de la
pratique des soins de santé

FAIT PARTIE DU PROJET DE LOI “SOCLE”
TIMING = ?

La plus-value du conseil qualité (CQ) peut se voir au moins à deux niveaux

1. Soutenir les politiques de santé dans des **thèmes prioritaires** (sécurité des patients, résistance aux antibiotiques, protection de la population contre les radiations, etc.)
2. Faire le pont vers les professionnels concernant la **gouvernance de l'EBP**
 1. Guidelines, good clinical practice (GCP), outils EBP, et.
 2. Et plus particulièrement leur implémentation et évaluation

Tâches du Conseil Qualité

1. **Émettre des avis étayés** à la demande du ministre
 - (RHM – registres – consommation de soins (IMA & cellule technique) – BelRAI – PROMs – surveillance – BeMUC* et autre)
2. Faire des **propositions pour élaborer des nouvelles lignes directrices**, contribuer à l'implémentation efficace et durable des lignes directrices
3. **Évaluer la qualité** des pratiques et la conformité aux lignes directrices, à l'aide d'indicateurs et données
4. **Articulation** avec le "Conseil pour les professions de santé": aligner/intégrer les critères importants pour une pratique de qualité, par des critères de reconnaissance des professions de santé et vice versa
5. **Formuler des recommandations** concernant les arrêtés d'exécution dans le cadre du Conseil Qualité (p.ex. Nomination des Chambres)

Belgian Meaningful Use Criteria (BMUC)

Composition du conseil qualité (projet de loi)

1. d'un bureau;
2. des chambres permanentes pour certaines professions de la santé;
3. des chambres ad hoc pour certaines professions de la santé.

Contrôle de la qualité (projet de loi)

- Évaluation qualitative des pratiques des professionnels de la santé et organiser ou accompagner le maintien de leurs compétences professionnelles
- Structures organisationnelles
- Réglementation
- Modalités

Registre des pratiques (projet de loi)

1. Une description générale du soin de santé qu'il délivre;
2. S'il délivre ce soin dans le cadre d'une collaboration avec d'autres prestataires de soins de santé ou non;
3. Le lieu où il délivre le soin visé.

Agenda Workshop 12/03/19

Agressie en fixatie; Agression + contention

Nederlands	Français
08 :30 : onthaal en koffie	13 :00 : accueil et café
09:00 : Welkom en inleiding Kris Vaneerdewegh en Eddy Impens (FRKVA)	13 :30 : Bienvenue et introduction du workshop Michaël Wickaert (CFQAI)
09:30 : Juridische aspecten bij agressie en fixatie Chris Bervoets	14 :00 : Point de vue du philosophe sur la gestion de l'agression et de la contention Jean-Michel Longneaux
10 :00 : Break	14 :30 : Break
10:15 : Pitch van de rapporten Kris Vaneerdewegh en Eddy Impens (FRKVA)	14 :45 : Pitch du rapport Lucia Alvarez-Irusta et Pierre van den Berge (CFQAI)
10 :20 : Discussie	14 :50 : Discussion
11:45 : Wrap up: samenvatting van goede praktijkvoering rond meting van indicatoren en het gebruik van de resultaten in de verschillende niveau 's in het ziekenhuis	16 :15 : Résumé des bonnes pratiques concernant la mesure des indicateurs et comment utiliser les résultats à différents niveaux dans les hôpitaux.
12 :00 : einde van de sessie	16 :30 : fin de la session